



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 11 juin 2020 à 19h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire, monsieur Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur Jonathan Paradis Conseiller #5
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 ADMINISTRATION
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020
 - 1.4 Période de questions
 - 1.5 Implantation de constats d'infractions sur le territoire
 - 1.6 Augmentation de tâches de l'employé 32-0024 et ajustement de salaire
 - 1.7 Congé de la Saint-Jean-Baptiste
 - 1.8 Congé de la fête du Canada
 - 1.9 Embauche de l'employé 70-0013
 - 1.10 Embauche de l'employé 70-0014
 - 1.11 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)
 - 1.12 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)
 - 1.13 Étude au champ d'épuration
 - 1.14 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.15 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.16 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.17 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.18 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.19 Nomination d'un membre du CCU
 - 1.20 Nomination du membre du CCU
 - 1.21 Nomination du président du CCU
- 2 FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 11 juin 2020
 - 2.2 Achats pour l'embellissement du territoire
 - 2.3 Surveillance par drones aux gravières
 - 2.4 Achat de caméras pour les gravières
 - 2.5 Poteaux pour les lumières de rues (écocentre)
- 3 TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 Demande citoyenne pour l'installation d'un dos d'âne au chemin des Castors Est
 - 3.2 Demande citoyenne d'asphalte au chemin du lac Beauchamp
 - 3.3 Plainte concernant la gravière au secteur La Ferme



- 3.4 Plainte citoyenne concernant un ponceau
- 3.5 Contrat de niveleuse au secteur La Ferme
- 4 URBANISME
- 4.1 Installation d'une roulotte sur un terrain à la route 399
- 5 LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE
- 5.1 Aucun
- 6 FORÊT ET ENVIRONNEMENT
- 6.1 Aucun
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1 Aucun
- 8 RÈGLEMENTS
- 8.1 Amendement au règlement 263 (CCU)
- 8.2 Écocentre
- 8.3 Amendement au règlement 261 (vidange des fosses septiques)
- 8.4 Limite de vitesse sur le chemin St-Viateur
- 9 RAPPORT DES ÉLUS
- 9.1 Aucun
- 10 INFORMATIONS
- 10.1 Règlement concernant les piscines
- 11 CORRESPONDANCES
- 11.1 Ouverture des jardins communautaires et collectifs
- 11.2 MTQ (subvention)
- 11.3 Fondation québécoise du cancer
- 11.4 CREAT (Gazoduq)
- 11.5 Camps de jour
- 11.6 MRC - RETEURI
- 11.7 MRC - REAFIE
- 11.8 Décès du maire de Preissac (MRC)
- 11.9 Décès du maire de Preissac (Trécesson)
- 12 Varia
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13.1 Période de questions
- 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.



2020-06-125 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Paradis
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour, en y apportant les modifications suivantes :
transférer les points 10.1 et 10.2 dans la section Administration et le
point 10.3 dans la section Finances.

ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020

Ce point est remis à une séance subséquente pour cause de corrections.

1.4 Période de questions

*Madame la directrice générale, Chantal Poliquin, enverra une lettre à
Madame Karine Dussault-Tetreault concernant sa question posée sur la
page Facebook de la municipalité. Ladite question concernait les travaux
publics au chemin Desormeaux.*

2020-06-126 1.5 Implantation de constats d'infractions sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs règlements à faire
respecter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appliquer tous ses règlements
municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER tous les employés municipaux à appliquer l'ensemble des
règlements municipaux;

DE DÉSIGNER la directrice générale et l'inspecteur municipal pour
délivrer les constats d'infractions sur le territoire.

ADOPTÉE



2020-06-127 1.6 Augmentation de tâches de l'employé 32-0024 et ajustement de salaire

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0024 est maintenant opérateur de niveleuse;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a débuté ses fonctions sur la rétrocaveuse et la niveleuse le 14 mars dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUGMENTER le salaire de l'employé 32-0024;

ÉTANT ENTENDU QUE l'ajustement débutera le 14 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-06-128 1.7 Congé de la Saint-Jean-Baptiste

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Paradis
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE les services de la municipalité soient fermés le 24 juin pour la Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2020-06-129 1.8 Congé de la fête du Canada

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE les services de la municipalité soient fermés le 3 juillet pour la fête du Canada.

ADOPTÉE

2020-06-130 1.9 Embauche de l'employé 70-0013



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une journalière pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT l'entente que nous avons avec Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employé 70-0013 à titre de journalière selon les conditions discutées;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 11 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-06-131 1.10 Embauche de l'employé 70-0014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un journalier pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT l'entente que nous avons avec Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Paradis
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employé 70-0014 à titre de journalier selon les conditions discutées;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 26 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-132 1.11 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)



CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 498 900 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2020-06-133 1.12 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 498 900 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2020-06-134 1.13 Étude au champ d'épuration



CONSIDÉRANT QUE nous avons dû effectuer des travaux d'urgence pendant le mois d'avril concernant le champ d'épuration au secteur Villemontel;

CONSIDÉRANT QUE ce service dessert plus de 40 résidences sur le territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont été contactées pour faire l'étude du fonctionnement du champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MANDATER la firme Stantec Experts-conseils ltée pour procéder à l'évaluation des réparations à effectuer au champ d'épuration et au système de déphosphatation au coût de 16 995 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-06-135 1.14 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécession dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-Claude Brosseau de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER monsieur Jean-Claude Brosseau à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE



2020-06-136 1.15 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécession dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Denis Trépanier de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE NOMMER monsieur Denis Trépanier à titre de membre du CCU.
ADOPTÉE**

2020-06-137 1.16 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécession dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux



membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean Robert de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER monsieur Jean Robert à titre de membre du CCU.
ADOPTÉE

2020-06-138 1.17 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécesson dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Dany Auclair de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER monsieur Dany Auclair à titre de membre du CCU.
ADOPTÉE

2020-06-139 1.18 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;



CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécesson dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Charles Moïse de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER monsieur Charles Moïse à titre de membre du CCU.
ADOPTÉE

2020-06-140 1.19 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécesson dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller, monsieur René Martineau, de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller, monsieur René Martineau, à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE



2020-06-141 1.20 Nomination du membre du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres, et ce pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite auprès des citoyens de Trécesson dans le journal municipal pour leur implication dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE quatre citoyens ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du maire, monsieur Jacques Grenier, de s'impliquer dans le CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le maire, monsieur Jacques Grenier, à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE

2020-06-142 1.21 Nomination du président du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution le président du Comité consultatif d'urbanisme, et ce conformément au règlement 263;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le maire, monsieur Jacques Grenier, à titre de président du CCU.

ADOPTÉE



2. FINANCES

2020-06-143 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 11 juin 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JONATHAN PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 11 juin 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 73 113.97 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 30 804.48 \$.

ADOPTÉE

2020-06-144 2.2 Achats pour l'embellissement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire embellir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs endroits sur le territoire ont besoin d'être bonifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER des matériaux, fleurs, terre noire, etc.;

ÉTANT ENTENDU QUE l'achat de ces matériaux représente un coût d'environ 2 000 \$.

ADOPTÉE

2020-06-145 2.3 Surveillance par drones aux gravières

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de plusieurs bancs de gravier sur le territoire;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un suivi de l'utilisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur doit nous remettre une redevance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir une meilleure gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont été contactées pour procéder à l'étude et l'évaluation des sites;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aéro 3D a présenté une offre de 22 200 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Global Drones a présenté une offre de 2 855 \$ plus un taux horaire de 88 \$ pour procéder aux calculs de volume de gravier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JONATHAN PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MANDATER l'entreprise Global Drones pour procéder à l'évaluation des sites contenant des bancs de gravier situés au Lac Davy et au chemin de la Pépinière;

DE MANDATER l'entreprise Global Drones pour évaluer tous les bancs situés sur le territoire, pour un montant de 3 830 \$ plus le taux horaire de 88 \$;

ÉTANT ENTENDU que nous offrirons le partage d'informations, ainsi que les frais encourus, avec la MRC d'Abitibi si elle désire les obtenir.

ADOPTÉE

2020-06-146 2.4 Achat de caméras pour les gravières

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de plusieurs bancs de gravier sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un suivi de l'utilisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur doit nous remettre une redevance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir une meilleure gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont été contactées pour procéder à l'étude et l'évaluation des sites;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposées une soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Magny Électrique a présenté une offre



de 17 639,04 \$, excluant l'installation et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Numéricom a présenté une offre de 14 280 \$, excluant l'installation et les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de caméras pour les gravières chez l'entreprise Numéricom au coût de 14 280 \$, excluant l'installation et les taxes;

ÉTANT ENTENDU que nous offrirons le partage d'informations, ainsi que les frais encourus, avec la MRC d'Abitibi si elle désire les obtenir.

ADOPTÉE

2020-06-147 2.5 Poteaux pour les lumières de rues (écocentre)

CONSIDÉRANT les besoins concernant l'éclairage de certains endroits sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre fait face à plusieurs bris et vols;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du circuit des fontaines artistiques à la halte municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de huit à dix poteaux pour éclairer nos infrastructures.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2020-06-148 3.1 Demande citoyenne pour l'installation d'un dos d'âne au chemin des Castors Est

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a demandé à la municipalité de procéder à l'installation d'un dos d'âne au chemin des Castors Est;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 30 chemins sur le territoire avec des limitations de vitesse;



CONSIDÉRANT QUE les chemins nécessitent des réparations importantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prioriser la réparation des chemins;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REFUSER la demande concernant cette installation.

ADOPTÉE

2020-06-149 3.2 Demande citoyenne d'asphalte au chemin du lac Beauchamp

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé à la municipalité d'asphalter le chemin du lac Beauchamp au complet;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 40 chemins à entretenir sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les chemins nécessitent des réparations importantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prioriser la réparation des chemins;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NE PAS PRIORISER ce chemin, à court et moyen terme.

ADOPTÉE

2020-06-150 3.3 Plainte concernant la gravière au secteur La Ferme

CONSIDÉRANT la plainte de Monsieur Hardy concernant l'entretien du chemin de la Pépinière;

CONSIDÉRANT QUE monsieur demande à ce que ce chemin soit entretenu deux fois par semaine, au lieu d'une seule;

CONSIDÉRANT QUE la limitation de vitesse sur ce chemin n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE depuis toujours, l'entretien de ce chemin ne se fait seulement qu'une fois par semaine;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REFUSER la demande et de poursuivre l'entretien du chemin une fois



par semaine;

ÉTANT ENTENDU QU'un règlement concernant l'utilisation de ce chemin sera rédigé au cours des prochains mois.

ADOPTÉE

2020-06-151 3.4 Plainte citoyenne concernant un ponceau

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'un citoyen habitant au 121, rue Langlois concernant le changement de son ponceau;

CONSIDÉRANT le règlement 237 stipulant que chaque citoyen est responsable de son ponceau;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REFUSER la demande du citoyen.

ADOPTÉE

2020-06-152 3.5 Contrat de niveleuse au secteur La Ferme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir plus de 45 km de chemin gravelé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se divise en deux secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le nivelage des chemins représente une charge importante pour les journaliers;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à octroyer l'entretien des chemins de gravier au secteur La Ferme à un entrepreneur au coût de 120 \$ de l'heure;

ÉTANT ENTENDU QUE la directrice générale peut également octroyer, en cas de besoin, l'entretien des chemins au secteur Villemontel.

ADOPTÉE

4. URBANISME



2020-06-153 4.1 Installation d'une roulotte sur un terrain à la route 399

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté l'installation d'une roulotte de camping située au terrain portant le matricule 9790 83 6385;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire appliquer les règlements adoptés;

CONSIDÉRANT le règlement 224 article 9.9 de la Municipalité de Trécesson;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPLIQUER le règlement 224 et donc de retirer la roulotte du terrain dans les 15 jours suivants la réception de cette résolution;

DE MANDATER l'inspecteur municipal afin d'appliquer la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

5. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

6. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS



2020-06-154 8.1 Amendement au règlement 263 (CCU)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à cette séance sera présenté le projet de règlement 274 : CCU;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Trécesson que le conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Martin Veilleux le 11 juin 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté le 11 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QU'un projet de règlement portant le numéro 274 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-06-155 8.2 Écocentre

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables d'adopter le règlement numéro 266 concernant l'utilisation de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 août 2019 par monsieur le conseiller Jonathan Paradis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JONATHAN PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 266 concernant l'écocentre.

ADOPTÉE



8.3 Amendement au règlement 261 (vidange des fosses septiques)

Ce point est remis à une séance subséquente.

Ce point est remis à une séance subséquente.

2020-06-156 8.4 Limite de vitesse sur le chemin St-Viateur

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale présentement prescrite sur le chemin St-Viateur est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QU'en raison du désir d'aménager des aires de repos sur l'allée des clercs, le conseil juge opportun de réduire la limite de vitesse maximale sur ce chemin;

CONSIDÉRANT la présence potentielle de cyclistes sur lesdits chemins;

CONSIDÉRANT QU'une baisse de la limite de vitesse à 50 km/h sera justifiable pour assurer le bien-être et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 mai 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 273 concernant la limite de vitesse sur le chemin St-Viateur.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES ÉLUS



10. INFORMATIONS

10.1 Règlement concernant les piscines

Règlement concernant les piscines

11. CORRESPONDANCES

11.1 Ouverture des jardins communautaires et collectifs

Ouverture des jardins communautaires et collectifs

11.2 MTQ (subvention)

MTQ (subvention)

11.3 Fondation québécoise du cancer

Fondation québécoise du cancer

11.4 CREAT (Gazoduq)



CREAT (Gazoduc)

11.5 Camps de jour

Camps de jour

11.6 MRC - RETEURI

MRC - RETEURI

11.7 MRC - REAFIE

MRC - REAFIE

11.8 Décès du maire de Preissac (MRC)

Décès du maire de Preissac (MRC)

11.9 Décès du maire de Preissac (Trécesson)

Décès du maire de Preissac (Trécesson)

12. Varia



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 Période de questions

2020-06-157 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19h42.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire



Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire



N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).